



Concours « Le Pilier d'Or »

Document d'aide à la préparation d'un dossier de candidature

Le but de ce document est de guider les membres de l'AGPI dans la préparation de leur dossier de candidature à une ou l'autre des catégories du concours le Pilier d'Or. Il fournit un canevas ou une série d'idées pouvant être utiles pour servir de base à la rédaction d'un dossier de candidature. Il se veut également un rappel des principaux éléments sur lesquels les membres peuvent s'exprimer pour documenter la candidature de l'institution ou du gestionnaire qu'ils veulent présenter, selon les exigences de chacune des catégories.

Les informations touchant les catégories suivantes sont présentées à titre informatif afin de guider votre réflexion.

Il n'est pas requis d'identifier une catégorie sur le formulaire d'inscription.

Le comité d'évaluation 2017 procédera à la classification de votre projet dans l'une d'entre elles.

Les cinq catégories sont :

Catégorie « Prix Jean-Jacques Barrette de la relève »

En hommage à ce fondateur de l'AGPI qui avait le don de détecter les potentiels chez de jeunes recrues talentueuses, cette catégorie, vise à reconnaître les gestionnaires institutionnels ne possédant qu'une expérience professionnelle réduite (5 ans ou moins), mais qui se distinguent déjà notamment par leurs convictions, leurs idées, leurs initiatives, leurs engagements, leurs réalisations, leur motivation ou leur capacité à innover. Ils pourront présenter leurs candidatures directement ou se faire proposer par des membres de leur organisation. Les candidatures devront être appuyées par une documentation ou des références convaincantes.

Catégorie « Mérite de gestion »

La candidature soumise doit expliquer à partir de données statistiques ou autres, un portrait actuel, chiffres à l'appui, des résultats obtenus dans les principales fonctions de la gestion de son parc immobilier, à savoir :

1. *La performance financière*

Les économies réalisées suite à des mesures de rationalisation, des coûts comparés avec ceux du même secteur d'activité, processus d'allocation plus équitable ou rationnel, etc.

2. *Les politiques et procédures administratives*

La politique de gestion des ressources matérielles et immobilières, procédures de gestion des opérations ou de maintenance efficace, etc.

3. *L'offre de service à la clientèle*

La politique de service à la clientèle, le programme qualité, les normes de service à la clientèle, le niveau de plaintes, etc.

4. *L'innovation dans ses modes de gestion, de construction, d'opération ou de maintenance*

Vous avez osé, dites-le! Matériaux, méthodes de travail, équipements, logiciels particuliers peuvent concourir à supporter la candidature.

5. *Les programmes de formation de son personnel*

Formation maison, transfert de connaissances, formation spécialisée chez un fournisseur ou embauche d'un formateur externe, etc.

Catégorie « Mérite Technique et Innovation »

Dans cette catégorie, vos chances sont meilleures de gagner si vous avez intégré à votre réalisation un aspect technique original ou si vous avez innové avec une façon de faire ou de faire faire.

1. Projet de construction ou d'agrandissement

Vous avez fait une recherche poussée pour préparer votre PFT, vous avez recruté des professionnels à partir de critères inédits ou un processus de sélection faisant appel à l'imagination. Pour les travaux, vous avez fait face avec succès à une situation particulièrement exigeante, vous avez utilisé une méthode novatrice, des matériaux particuliers pour une raison précise, des techniques de construction nouvelles, etc.

2. Projet de réfection ou de transformation

Plans d'action faisant appel à un plan de communication spécial, plan de relocalisation original pour répondre à une situation particulière. Échéancier concentré où vous avez réussi à faire ce dont tout le monde doutait dans le temps!

3. Système de sécurité

Nouvelle approche de gestion, implantation de logiciel, système de sécurité informatisé, installation matérielle à sécurité améliorée, sécurisation de lieux ou d'équipement, mesures d'urgence, etc.

4. Systèmes de gestion

Informatisation des procédures de gestion des requêtes, de l'entretien préventif ou du plan de maintien d'actif, réévaluation de processus et changements innovants, approche de gestion des ressources, élaboration d'un plan directeur immobilier pour lequel vos efforts ont été reconnus, etc.

Catégorie « Ressources humaines »

Si votre supérieur hiérarchique vous a adressé des félicitations particulières pour avoir mené de mains de maître un dossier de votre plan de travail ou si vous pensez que votre équipe s'est surpassée dans la réalisation d'un de ses objectifs, vous et votre équipe êtes candidats potentiels pour être reconnus par vos pairs dans cette catégorie. Exemple : mise en place d'un système de reconnaissance du mérite, solutions techniques efficaces, suggestion d'amélioration au service à la clientèle, aux procédures administratives, mise en place d'un programme de formation, etc.

Catégorie « Environnement »

Cette catégorie sollicite les candidats à présenter leur bilan environnemental. Ce dernier doit statuer de façon succincte, mais chiffres à l'appui, sur les actions prises par l'établissement au cours des dernières années dans les différents volets de l'éco développement et comprendre un volet plan d'action listant ses objectifs à court et moyen termes.

À titre indicatif, voici une courte liste des domaines sur lesquels une institution membre peut dresser son bilan :

Politique environnementale, efficacité énergétique, travaux de construction éco responsables, gestion des matières valorisables, gestion de l'eau, programme de prévention des accidents à incidence environnementale (déversement, qualité de l'air, etc.), gestion des opérations immobilières, programme de sensibilisation des usagers, accréditation LEED, Visez-vert, ou autres, etc.

Le comité du concours « Le Pilier d'Or »